



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Jeudi 2 octobre 2014 à 12h15 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

CONVOCACTION	
Date	26/09/2014
Affichage	26/09/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	26	22

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, PETELET René, PROREL Alain, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

GUIGLI Catherine pouvoir à BOREL Jean-Paul.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à MARTINEZ Gilles.
ROMAIN Manuel pouvoir à DAVANTURE Bruno.
ARMAND Emilie pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

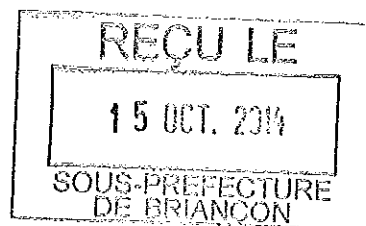
THEME : TRAVAUX 1.

OBJET : RACCORDEMENT
DES BATIMENTS
COMMUNAUX AU RESEAU
DE CHALEUR DESSERVANT
LA COMMUNE DE
BRIANÇON.

Absents-Excusés :

GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, MARCELLO Marie,
MILLET Thibault, PONSART Marie-Hélène, ROMAIN Manuel,
ARMAND Emilie.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Gilles MARTINEZ.

Briançon a une moyenne décadaire de 3459,78 DJU (degré jour unifié) et de ce fait les dépenses en énergie sont très significatives dans un contexte d'augmentation de prix et de raréfaction des énergies fossiles.

La réalisation d'une chaufferie centralisée utilisant la biomasse avec un réseau de chaleur est apparue comme une solution économique et environnementale adaptée au territoire de la commune de Briançon. C'est également la réponse aux objectifs affichés de développement durable de la commune.

La collectivité briançonnaise a un souci de qualité environnementale : amélioration de l'esthétique avec la suppression de quarante cheminées, baisse importante du carbone rejeté dans l'atmosphère qui entraîne une préservation de la qualité de l'air, utilisation d'une énergie locale, renouvelable, créatrice d'emplois, diminution de son propre budget chauffage (le bois énergie est le combustible le moins cher et le plus stable du marché).

La création d'une chaufferie centralisée utilisant la biomasse avec un réseau de chaleur participe pleinement à l'atteinte de ces objectifs dans le cadre d'une vision stratégique à long terme de la problématique énergétique.

Par délibération en date du 6 novembre 2013 transmise au contrôle de légalité le 14 novembre 2013, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'attribution du contrat de délégation de service public de Conception Construction et Exploitation d'une chaufferie bois/FOD et d'un réseau de chaleur desservant la commune de Briançon à la Société BRIANCON BIOMASSE ENERGIE, Société par Actions Simplifiée (société dédiée issue du groupement momentané constitué des sociétés EDSB, CORIANCE et SOGETHA).

Soucieuse de réduire la consommation d'énergie, la commune de Briançon envisage le raccordement des bâtiments communaux suivants :

- Ecole du Prorel.
- Ecole Mi-Chaussée.
- Ecole des Artillauds.
- Ecole Sainte-Catherine.
- Centre Lepoire.
- Ancienne perception.
- Centre Culturel.
- Gymnase Chancel.

Le raccordement des bâtiments communaux au réseau de chaleur permettra de réduire la facture d'énergie d'environ 20%, ce qui représentera une économie globale de 3 345 000 € sur les 24 années de la DSP.

La police d'abonnement, jointe en annexe de la présente délibération, précise les conditions d'abonnement au service public de la distribution d'énergie thermique de la commune de Briançon.

Les conditions générales de la police d'abonnement liant la commune au délégataire, sont celles édictées par le règlement de service de la distribution d'énergie calorifique de la Commune de Briançon. En particulier, les tarifs et leur indexation figurent dans ce document, joint en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la S.A.S. BRIANCON BIOMASSE ENERGIE la police d'abonnement au service public de la distribution d'énergie thermique pour les bâtiments communaux, dont la liste figure en annexe au projet de délibération, ses éventuels avenants et toutes pièces y afférentes,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint ou un conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Mesdames et Messieurs FROMM Gérard, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, PETELET Renée, PROREL Alain et CIUPPA Marcel ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 15

CONTRE : 7 (*GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICATRE Alessandro, BREUIL Marc, DAZIN Florian*).

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

The signature is written in black ink over a blue circular official stamp of the Municipality of Briançon. The stamp contains the text 'VILLE DE BRIANCON' and a central emblem. The name 'Gérard FROMM' is printed in black below the signature.

TRANSMIS LE 15 OCT. 2014
PUBLIÉ LE 15 OCT. 2014
NOTIFIÉ LE 16 OCT. 2014